

Janvier 2023

**Zones de production concernées :** Ariège, Aveyron, Gers, Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées, Lot, Tarn, Tarn et Garonne.



### NOUS VOUS PRESENTONS NOS MEILLEURS VŒUX POUR 2023

## CONSEIL DE SAISON

Les températures de sols enregistrées se situent autour de 7,5°C à 15 cm de profondeur et 8°C à 25 cm de profondeur au nord de la région toulousaine et dans les Hautes-Pyrénées en ce début d'année. Par contre, en serre, on enregistre des températures de 9°C.

## Anticiper les travaux du sol

Si les conditions sont favorables, les premières mises en place en plein champ vont arriver très vite : février – mars pour les plantations de bulbillés, les semis de pois et fèves et quelques primeurs avec des protections (voiles).

Il faut donc se tenir prêts à intervenir rapidement dès qu'un créneau est favorable (sol ressuyé, mottes friables et non plastiques sur la profondeur du travail). En sols très limoneux et battants on travaillera plutôt au dernier moment (dans la mesure du possible). Car en cas de fortes pluies après, il deviendra difficile d'avoir une bonne reprise de sol du fait de l'humidité.

### AIDES

#### Mesure 4.1.3 PDR MP - Investissements spécifiques agro-environnementaux

Période : 3 janvier au 2 mars 2023

<https://www.europe-en-occitanie.eu/4-1-3-Investissements-specifiques-agro-environnementaux>

### CALENDRIER

#### Formation Pour une meilleure maîtrise de la production de l'endive

(Chambre Ag.09)

Intervenant : Valery Alavoine,  
Chambre Ag.NPDC / ITAB

> 7 février 2023 à St Ybars (09) <

Programme et inscriptions auprès d'Eric Rossignol

#### Formation Utilisation de purins et d'extraits végétaux en maraîchage

(Chambre Ag 81)

Intervenant : Fortiech

> 7 février 2023 à Gaillac <  
Inscription et programme [ici](#)

#### Formation Développer un atelier de petits fruits

(Chambre Ag 81)

Intervenant : Karine Barrière CA19

> 9 février 2023 à Albi <  
Inscription et programme [ici](#)

## SOUS ABRIS

Pour une bonne implantation, la température du sol doit être au moins de 13°C pour des courgettes et 15 à 16°C pour des tomates.

**Munissez-vous d'un petit thermomètre de sol pour connaître la température.**

**Attention aux fortes hygrométries**, le mois de janvier est pour l'instant humide et peu ensoleillé ; on observe des symptômes de botrytis sur salades sous abri.

De façon générale, bien évaluer la nécessité d'une irrigation avant de la lancer (vérifier l'humidité du sol sous le paillage) et aérer si les conditions le permettent (absence de vent fort, plants racinés, t° de l'air adaptée à la culture ...).

## CAROTTE SOUS ABRIS

Si le sol est assez ressuyé ne pas hésiter à **biner** afin d'aérer le sol. Si un P17 est installé sur arceaux, enlevez - le en journée pour diminuer l'humidité sur le feuillage.

Bien surveiller l'humidité dans le sol entre 5 et 10 cm avant de décider un arrosage.

## RADIS SOUS ABRIS

### MILDIOU :

Les hygrométries sous abris très élevées sont favorables à l'apparition de la maladie.

Cette maladie provoque des taches jaunes à la face supérieure de la feuille avec un feutrage violacé à la face inférieure. Aérer les tunnels.

Soyez très vigilant à l'humidité dans le sol avant d'arroser pour éviter les excès. La gestion de l'irrigation ainsi que de l'aération suffit très souvent à maîtriser le mildiou.

### Sous abris (plaine)

Espèces	Janvier	Février
Aubergine		■
Betterave		■
Blette	■	■
Carotte	■	■
Celeri branche	■	
Céleri rave	■	
Chou chinois		
Chou rave		■
Concombre	■	
Courgette		■
Epinard	■	■
Fenouil	■	■
Fève	■	■
Haricot vert		
Laitues et chicorées	■	■
Mache	■	■
Melon		■
Navet botte	■	■
Oignon blanc	■	■
Persil	■	■
Pois	■	■
Pomme de terre	■	■
Poivron		■
Radis	■	■
Tomate		■



### Plein champ (plaine)

Espèces	Janvier	Février
Ail sec	■	■
Artichaut		
Asperge		
Aubergine		
Betterave	■	
Blette		■
Carotte	■	■
Céleri branche		■
Céleri rave		■
Chou Brocolis	■	■
Chou de Bruxelles	■	■
Choux cabus rouge ou blanc	■	■
Chou Chinois (Pe-Tsai)		
Chou Fleur été / automne	■	■
Chou Fleur hiver	■	■
Choux rave	■	■
Chou vert	■	■
Courges	■	■
Courgette	■	■
Echalote	■	■
Epinard	■	■
Fenouil		■
Fève	■	■
Haricot vert et à écosser		
Laitues et chicorées		
Mache		■
Mais doux		
Melon		
Navet	■	■
Navet botte		
Oignon de conservation		■ bulbillé
Oignon blanc de printemps		
Panais	■	■
Persil		■
Pois	■	■
Poireau	■	■
Poivron	■	■
Pomme de terre	■	■
Radis		
Tomate tuteurée		
Tomate à plat ou sur grille		

## FRAISE

### NETTOYAGE :

Éliminer les vieilles feuilles juste avant de les couvrir et les sortir en faisant attention à ne pas abîmer les cœurs.

Ne pas les couvrir tant que les besoins en froid ne sont pas satisfaits.

### CUMUL DES HEURES DE FROID

#### 20H au 01/12/2022

Données enregistrées à la Station CEFEL de Moissac (82). Vous pouvez consulter les dernières données en suivant ce lien : <https://besoinsenfroid.ctifl.fr/source> CTIFL

Il semblerait que nous soyons en-deçà des valeurs habituelles.

Par exemple en Aquitaine aux données les plus complètes - Station CTIFL Lanxade - LA FORCE (24) :

Date	2022-2023	2021-2022	2020-2021
01 octobre	0 h	6 h	0 h
15 octobre	0 h	72 h	7 h
01 novembre	0 h	132 h	38 h
15 novembre	36 h	241 h	76 h
01 décembre	160 h	429 h	247 h
15 décembre	404 h	601 h	402 h
11 janvier	527 h	869 h	837 h

Le nombre d'heures de froid correspond à la **somme des heures dont la température est < 7°C.**

En l'absence d'enregistrement des températures horaires, comptabiliser 24 heures

< 700 h	700 - 900 h	900 - 1200 h	> 1200 h
Camarosa	Gariguette	Darselect	Elsanta
Agathe® Sweet Charlie	Cigaline	Cireine	Cortina
Naiad® Civ35	Ciflorette		Valeta
Chandler	Madeleine® Civmad		Ciloe
Variétés californiennes	Pajaro		Florence
			Senga Sengana
			Sonata

de froid lorsque la température moyenne de la journée est inférieure à 7°C .

Un manque de froid risque de provoquer un mauvais démarrage des plantes et une perturbation de la mise à fleur (baisse de rendement).

Dans le cas où vous avez nettoyé vos fraisiers et où vous souhaitez couvrir les cultures, laissez les abris aérés au maximum afin que les plantes puissent, même couvertes, prendre le maximum de froid à venir. Ceci est important surtout pour les variétés à besoins en froid importants.

## AIL

Les plantations se sont échelonnées jusqu'en décembre dans certaines exploitations.

## POIREAU

Éviter dans la mesure du possible de laisser trop longtemps les poireaux dans les parcelles car ils grossissent vite, deviennent filandreux pour certains voire forment des bulbes (cas des variétés populations).



Mouche mineuse (CDA 65)

Si vous constatez un nombre important de pupes de mouche mineuse, il sera nécessaire de ne pas laisser les déchets de culture au champ ou en bordure de parcelles et si possible de les détruire.

## Eau et irrigation

Pour toute **nouvelle demande d'autorisation de pompage**, un agriculteur doit passer par l'Organisme Unique (O.U.) désigné sur sa zone :

- cela concerne les demandes supérieures à 1000 m<sup>3</sup> ou 8 m<sup>3</sup>/h ;
  - Les autorisations sont divisées en deux périodes : étiage (01 juin au 31 octobre) et hors étiage ;
  - Un dossier Loi sur l'Eau de déclaration ou d'autorisation peut être à faire pour toute création de station de pompage en cours d'eau, forage ou création de plans d'eau.
- De Novembre à fin janvier, **déclarer les besoins en eau** pour l'année à venir **auprès de votre O.U.** lors de la campagne de recensement annuel, pour dépôt à la DDT du PAR (plan annuel de répartition).

## Plan Prévisionnel de Fumure (PPF)

C'est le moment de mettre à jour votre PPF ! Contacter votre conseiller pour toute question.

### AUTRES INTERLOCUTEURS LEGUMES BIO OCCITANIE

- 09 • Stanislas Poudou • 06 33 03 09 36
- 11 • Elina Galy • 06 88 95 44 97
- 30 • Philippe Caillol • 06 21 62 34 42  
& Maxime Vanalderweireldt • 06 78 13 66 76
- 34 • Hélène Teissedre-Lemoine • 06 18 36 83 20
- 46 • Amandine Galibert • 06 49 29 62 11
- 48 • Maxime Colomb • 06 49 69 85 68
- 66 • Gaël Lichou • 06 07 64 87 63
- Région Occitanie • Marie Largeaud •  
06 31 43 74 09

### CONTRIBUTEURS

- 31 • Valérie Ginoux • 06 88 87 49 78  
& Agathe Mansion-Vaqué • 06 74 05 27 49
- 31/81 • Anaïs Huillet • 06 32 38 87 12
- 32/65 • Thierry Massias • 06 07 70 61 58
- 82 • Sylvie Bochu • 06 08 41 68 68

Ce bulletin s'appuie sur les observations réalisées par les conseillers légumes des Chambres d'Agriculture participantes (31, 65, 81, 82)

Ce bulletin de conseil s'appuie sur les observations réalisées par les conseillers légumes des Chambres d'Agricultures de la Haute-Garonne (31), des Hautes-Pyrénées, du Tarn (81) et du Tarn et Garonne (82).

Les BSV (Bulletins de santé du végétal) maraîchage, melon et ail sont disponibles en ligne sur les sites suivants :

- la DRAAF : <https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/bulletins-de-sante-du-vegetal>
- la CRA Occitanie : <https://occitanie.chambre-agriculture.fr/agroenvironnement/icochyta/bulletin-de-sante-du-vegetal/>

N'hésitez pas à les consulter.

«Bulletin réalisé sous la responsabilité d'Agathe MANSION-VAQUIE, conseillère en maraîchage/horticulture de la Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne. Tél : 05 61 10 42 50 - [agathe.mansion-vaquie@haute-garonne.chambreagri.fr](mailto:agathe.mansion-vaquie@haute-garonne.chambreagri.fr)»

**32 rue de Lisieux - CS 90105 - 31026 Toulouse Cedex 3**  
**[www.hautegaronne.chambre-agriculture.fr](http://www.hautegaronne.chambre-agriculture.fr)**

«La Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne est agréée par le Ministère en charge de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytosanitaires sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. Les informations présentes dans ce bulletin ont été vérifiées avec soin, cependant, les rédacteurs ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables d'une erreur ainsi que des conséquences qui pourraient en résulter. L'utilisation des produits phytosanitaires doit se conformer aux informations présentes sur l'étiquette, qui ont valeur légale.»

«En cas de préconisations, elles ne dispensent pas l'agriculteur de prendre connaissance des produits, des doses, des stades d'application, des usages et des conditions d'application des produits prescrits. Il lui appartient de mettre en œuvre scrupuleusement ces conseils ainsi que les conditions générales d'utilisation des produits phytosanitaires de l'arrêté du 7 mai 2017.»

Directeur de la publication : Serge BROSGAYEL, Président de la Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne.  
Réalisation graphique : Chambre Régionale d'Agriculture Occitanie  
Mise en page : Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne

Avec la participation financière de :



DPE COS ENR 22 version du 01/01/15

